

HAUT COMITE POUR LA TRANSPARENCE ET L'INFORMATION SUR LA SECURITE NUCLEAIRE

Rapport annuel d'activité

Janvier 2010 - Décembre 2010

Haut Comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire C/O DGPR – La Grande Arche – 92055 La Défense Cedex Tel : 01 40 81 89 75 / Fax : 01 40 81 20 85 / courriel : hctisn@gmail.com / www.hctisn.fr



Sommaire

1	EDITORIAL DU PRESIDENT	3
2	FONCTIONNEMENT DU HAUT COMITE	4
=		
2.1	LES MISSIONS CONFIEES AU HAUT COMITE	4
2.2	2 LA COMPOSITION DU HAUT COMITE	4
2.3	3 UNE ORGANISATION ET DES REGLES DE FONCTIONNEMENT DU HCTISN ADAPTEES	6
2.4	LES MOYENS DONT DISPOSE LE HAUT COMITE	7
<u>3</u>	L'ACTUALITE DU HAUT COMITE EN 2010	<u>8</u>
3.1		
	CCHETS NUCLEAIRES PRODUITS AUX DIFFERENTS STADES DU CYCLE DU COMBUSTIBLE	
3.2		
3.3		
3. 4		
3.5	LES AUTRES PARTICIPATIONS DU HAUT COMITE EN 2010	14
	CONCLUSION OF DED CONCE	
<u>4</u>	CONCLUSION ET PERSPECTIVES	<u> 15</u>
5	ANNEXE	16
GI	LOSSAIRE	16

1 Editorial du Président

L'année 2010 est la seconde année complète de fonctionnement du Haut comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire, que j'ai l'honneur de présider depuis son installation le 18 juin 2008 en présence du ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, Jean-Louis BORLOO.

Cette seconde année a été marquée à mon sens par l'ancrage reconnu de cette jeune instance dans le paysage institutionnel français. Ainsi, après une année et demi de démarrage, au cours de laquelle le HCTISN a été fortement sollicité sur des



Henri REVOL - Président du HCTISN

sujets d'actualité tels que le transport de plutonium entre la Grande-Bretagne et la France ou encore l'incident survenu sur le site de SOCATRI le 7 juillet 2008, le Haut comité a su trouver ses marques et adopter un mode de fonctionnement stable lui permettant d'aborder sereinement des questions de fond et de longue haleine, par le biais de ses quatre réunions plénières annuelles et de ses groupes de travail.

Ainsi, le Haut comité a-t-il publié en juillet 2010 son rapport sur la transparence de la gestion des matières et des déchets nucléaires produits aux différents stades du cycle du combustible, rapport qui pour la première fois a permis à chacun d'accéder de manière claire et consolidée à l'ensemble des données essentielles liées au cycle du combustible nucléaire.

Par ailleurs, le HCTISN a également engagé ou poursuivi ses travaux sur des questions telles que la conciliation des exigences de transparence et de protection des secrets, l'examen du processus de recherche d'un site de stockage pour déchets nucléaires de faible activité à vie longue, ou encore l'établissement d'un indice de la radioactivité dans l'environnement. Enfin, en lien avec l'association nationale des comités et commissions locales d'information (ANCCLI), le Haut comité a pris part aux travaux de la table ronde française de la démarche européenne ACN visant à dresser un bilan de l'application de la convention d'Aarhus au domaine nucléaire.

Ces travaux ne seraient pas possibles sans la forte implication des membres du Haut comité, qui ont su largement se mobiliser et donner corps à la vocation du HCTISN, celle d'être un lieu de dialogue, d'écoute et d'explication, où les appréciations contradictoires s'expriment sans détour et dans le respect des différents points de vue. Je les en remercie et souligne le travail accompli, que ce second rapport d'activité retrace de la manière la plus complète.

2 Fonctionnement du Haut comité

2.1 Les missions confiées au Haut comité

Le Haut comité a été créé par l'article 23 de la loi du 13 juin 2006 modifiée relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire.

Aux termes de l'article 24 de la loi du 13 juin 2006 modifiée relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire, « le Haut Comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire est une instance d'<u>information</u>, de <u>concertation</u> et de <u>débat</u> sur les risques liés aux activités nucléaires et l'impact de ces activités sur la santé des personnes, sur l'environnement et sur la sécurité nucléaire. A ce titre, il peut émettre un avis sur toute question dans ces domaines, ainsi que sur les contrôles et l'information qui s'y rapportent. Il peut également se saisir de toute question relative à l'accessibilité de l'information en matière de sécurité nucléaire et proposer toute mesure de nature à garantir ou à améliorer la transparence en matière nucléaire.

Le Haut comité peut être saisi par les ministres chargés de la sûreté nucléaire, par les présidents des commissions compétentes de l'Assemblée nationale et du Sénat, par le président de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, par les présidents des commissions locales d'information ou par les exploitants d'installations nucléaires de base sur toute question relative à l'information concernant la sécurité nucléaire et son contrôle. »

Pour l'exercice de ses missions, et conformément à l'article 25 de la loi du 13 juin 2006, « le Haut comité peut faire réaliser des expertises nécessaires à l'accomplissement de ses missions et organiser des débats contradictoires. » Cet article prévoit également que « les personnes responsables d'activités nucléaires, l'Autorité de sûreté nucléaire ainsi que les autres services de l'Etat concernés communiquent au Haut comité tous documents et informations utiles à l'accomplissement de ses missions. »

La loi n°2006-739 du 28 juin 2006 de programme relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs confie également au Haut comité, par son article 10, le soin d'organiser périodiquement des concertations et des débats concernant la gestion durable des matières et des déchets nucléaires radioactifs.

2.2 La composition du Haut comité

M. Henri Revol est le président du Haut comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire.

La composition du Haut comité est fixée par la loi du 13 juin 2006 modifiée relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire. Conformément à ces dispositions, le Haut comité est une instance plurielle, composée d'une quarantaine de membres, répartis en 7 collèges de la façon suivante :

1°Collège des parlementaires :

- Monsieur Claude GATIGNOL, député de la Manche ;
- Monsieur Jean-Yves LE DEAUT, député de Meurthe et Moselle ;
- Monsieur Roland COURTEAU, sénateur de l'Aude ;
- Monsieur Bruno SIDO, sénateur de la Haute-Marne.

2° Collège des représentants des commissions locale s d'information :

- Monsieur Gérard ANCELIN¹, Président de la CLI de Nogent-sur-Seine ;
- Monsieur Alexis CALAFAT, Président de la CLI de Golfech ;
- Monsieur Jean-Claude DELALONDE, Président de l'ANCCLI, Président de la CLI de Gravelines;
- Monsieur Michel LAURENT, Président de la CLI de Flamanville ;
- Madame Monique SENE, vice-présidente de l'ANCCLI;
- Monsieur David ROS, vice-président de la CLI de Saclay et membre de la commission d'information du centre CEA de Bruyères-le-Châtel.

3° Collège des représentants d'associations de protection de l'environnement et d'associations mentionnées à l'article L. 1114-1 du code de la santé publique ;

- Monsieur Pierre BARBEY, représentant l'association pour le contrôle de la radioactivité dans l'ouest (ACRO);
- Monsieur Jacky BONNEMAINS, représentant l'association Robin des Bois ;
- Madame Elise CHAMPEAU, représentant l'association MANES;
- Madame Christine GILLOIRE, représentant la Fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement ;
- Monsieur Simon SCHRAUB, représentant la Ligue nationale contre le cancer (LNC) ;
- Monsieur Henri JOYEUX, représentant l'union nationale des associations familiales (UNAF).

4° Collège des représentants des personnes responsables d'activités nucléaires ;

- Monsieur Bernard BIGOT, haut-commissaire à l'énergie atomique, puis Administrateur général du CEA à compter du 9 janvier 2009;
- Monsieur Jean-Yves DEVAUX, Chef du service de médecine nucléaire et de biophysique de l'hôpital Saint-Antoine à Paris :
- Monsieur Henri PROGLIO, Président d'Electricité de France (EDF);
- Monsieur Jean-Claude GODIN, trésorier de l'association Ressources ;
- Monsieur Bruno CAHEN, directeur industriel de l'ANDRA :
- Monsieur Joël PIJSELMAN, directeur industriel de la société AREVA².

5° Des représentants d'organisations syndicales de salariés représentatives ;

- Monsieur Edouard CAHEN, représentant la CGT-FO;
- Monsieur Philippe CASANOVA, représentant le CFE-CGC ;
- Monsieur Gilles COMPAGNAT, représentant la CFDT ;
- Monsieur Michel LALLIER, représentant la CGT ;
- Monsieur Pierre-Yves MONTELEON, représentant la CFTC;
- Madame Geneviève LESOURD, représentant le SPAEN-UNSA³.

¹ M. ANCELIN a depuis présenté sa démission du Haut comité en raison de ses autres activités et de ses contraintes de disponibilité.

² M. PIJSELMAN ayant fait valoir ses droits à la retraite, la nomination de son successeur interviendra prochainement.

³ Mme LESOURD est décédée en décembre 2010.

6° Collège des personnalités choisies en raison de leur compétence scientifique, technique, économique ou sociale, ou en matière d'information et de communication, dont trois désignées par l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, une par l'Académie des sciences et une par l'Académie des sciences morales et politiques;

- Madame Saida LAAROUCHI ENGSTRÖM;
 Monsieur Jean-Paul MINON;
 Monsieur Francis SORIN;
 désignés par l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques;
- Monsieur Alain-Jacques VALLERON, désigné par l'Académie des sciences ;
- Monsieur Marcel BOITEUX, désigné par l'Académie des sciences morales et politiques;
- Monsieur Henri REVOL, désigné par le Premier ministre.

7° Collège des représentants de l'Autorité de sûret é nucléaire, des services de l'Etat concernés et de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire.

- Monsieur André-Claude LACOSTE, président de l'Autorité de sûreté nucléaire ;
- Monsieur Jean-Denis COMBREXELLE, directeur général du travail ;
- Monsieur Jacques REPUSSARD, directeur général de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire ;
- Monsieur Laurent MICHEL, directeur général de la prévention des risques ;
- Monsieur Alain PERRET, directeur de la sécurité civile ;
- Monsieur Marcel JURIEN DE LA GRAVIERE, délégué à la sûreté nucléaire et à la radioprotection pour les activités et installations intéressant la défense.

Conformément à l'article 26 de la loi du 13 juin 2006, les membres du Haut comité, à l'exception des représentants des personnes responsables d'activités nucléaires, ont fait une déclaration mentionnant leurs liens, directs ou indirects, avec les entreprises ou organismes dont l'activité entre dans la compétence du Haut comité⁴. Ces déclarations sont rendues publiques via le site internet du Haut comité.

2.3 Une organisation et des règles de fonctionnement du HCTISN adaptées

L'organisation des travaux du HCTISN est conçue afin de permettre un mode de travail et d'action placé sous le double signe de l'écoute des attentes du public et de la réactivité face à l'actualité.

Cette organisation est encadrée par le décret du 16 mars 2010 relatif au Haut comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire, complété par l'adoption, en 2010, d'un règlement intérieur du HCTISN.

Il est ainsi prévu, pour chaque membre du Haut comité⁵, la nomination d'un suppléant. Le décret de nomination est en cours d'élaboration.

Un bureau du Haut comité est chargé d'assister le président du Haut comité dans ses fonctions et la définition de méthodes de travail, tant dans la préparation et l'organisation des réunions que dans l'élaboration des avis et rapport du Haut comité.

6/16

⁴ Cette déclaration reste à produire par les membres les plus récents.

Le bureau est composé des personnalités suivantes :

- Monsieur le Député Claude GATIGNOL (collège des parlementaires) ;
- Madame Monique SENE (collège des commissions locales d'information) ;
- Monsieur Jacky BONNEMAINS (collège des associations);
- Monsieur Bernard BIGOT (collège des responsables d'activités nucléaires) ;
- Monsieur Michel LALLIER (collège des salariés) ;
- Monsieur Henri REVOL (collège des personnalités qualifiées) ;
- Monsieur André-Claude LACOSTE (collège « Etat »).

Le Haut comité se réunit régulièrement en séance plénière et, lorsque l'actualité l'exige, il se réunit de manière extraordinaire. Lorsque des sujets exigent des travaux approfondis, des groupes de travail, pilotés par l'un de ses membres, peuvent être constitués pour les traiter. Pour ses travaux, le HCTISN peut réaliser des auditions et des visites d'installations (industrielles ou médicales).

2.4 Les moyens dont dispose le Haut comité

Le Haut comité dispose d'un budget annuel de 150 000 € inscrit au budget de l'Etat (cf. programme 181 relatif à la prévention des risques). Il dispose également du support technique du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, et plus particulièrement au travers la mission sûreté nucléaire (MSNR) qui assure le secrétariat technique du Haut comité.

Le Haut comité dispose d'un site internet (<u>www.hctisn.fr</u>) sur lequel il rend public l'ensemble de ses travaux et avis. En particulier, chaque réunion plénière fait l'objet d'un compte rendu détaillé qui est mis en ligne sur ce site. Il en est de même pour les présentations faites au cours de ces réunions plénières.

⁵ A l'exception des membres nommés en raison de leur de leur compétence scientifique, technique, économique ou sociale, ou en matière d'information et de communication

3 L'actualité du Haut comité en 2010

En 2010, l'actualité du Haut comité a été fortement marquée par les travaux sur la transparence de la gestion du cycle du combustible, conduits à la demande du ministre chargé de l'écologie et du président de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques.

Les travaux du Haut comité initiés en 2009 se sont bien entendu poursuivis en 2010 et le Haut comité approfondit ses analyses et réflexions sur les questions sur la transparence et l'information, en particulier lors de la tenue de ses réunions plénières, qui sont toujours l'occasion d'échanges et discussions permettant de confronter les différents points de vue des membres du Haut comité.

3.1 Le rapport du Haut comité sur la transparence de la gestion des matières et des déchets nucléaires produits aux différents stades du cycle du combustible

En 2010, le Haut comité a conduit un très lourd et important travail sur la transparence de la gestion des matières et déchets nucléaires produits aux différents stades du cycle du combustible.

Ces travaux font suite aux saisines du ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat datée du 16 octobre 2009 et de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST) datée du 4 novembre 2009 afin qu'il procède à l'examen de la question des échanges internationaux liés au traitement de l'uranium et transmette un avis sur la transparence de la gestion des matières et des déchets nucléaires produits aux différents stades du cycle du combustible.

Pour répondre à ces saisines, le Haut comité a, dans un premier temps, auditionné les principales parties prenantes concernées par le sujet (ASN, DGEC, HFDS, AREVA, EDF, CEA, ROSATOM, etc.). Un groupe de travail dédié a été constitué au sein du HCTISN, piloté par M. Gatignol. Ces travaux ont donné lieu à 7 réunions de travail, complétés par de multiples échanges par mails. Deux visites d'installations ont été organisées : l'une à Capenhurst (Grande-Bretagne) sur le site URENCO, l'autre sur le site d'AREVA du Tricastin (France). Dans le prolongement de ces deux visites d'installations d'enrichissement d'uranium, une délégation du Haut comité devait également se rendre sur le site de ROSATOM à Tomsk (Russie) mais ce voyage a dû, au dernier moment, être annulé, puisque deux des membres du Haut comité prévus dans la délégation (qui appartiennent aux collèges des salariés et des associations de protection de l'environnement) n'étaient finalement pas autorisés à pénétrer sur le site de Tomsk où se situent les installations de la société ROSATOM.



Le rapport du Haut comité sur la transparence de la gestion des matières et des déchets nucléaires produits aux différents stades du cycle du combustible a été remis le 12 juillet 2010 au ministre Jean-Louis Borloo et le 13 juillet au président de l'OPECST.

Le rapport du Haut comité sur la transparence de la gestion des matières et des déchets nucléaires produits aux différents stades du cycle du combustible a été remis le 12 juillet 2010.

De façon inédite, ce rapport présente une analyse détaillée du cycle du combustible tel qu'il existe en France. Il indique les flux et stocks de matières et de déchets produits aux différents stades du cycle du combustible, ainsi que les conditions d'entreposage et de transport de l'uranium appauvri et de l'uranium de recyclage issus du traitement des combustibles usés, tout en exposant les enjeux liés à l'approvisionnement en uranium et la politique de la France pour sécuriser cet approvisionnement dans un contexte international. Il s'appuie également sur le plan national de gestion des matières et déchets radioactifs (PNGMDR) établi en application de la loi de programme du 28 juin 2006 relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs. La dernière partie de ce rapport est consacrée à la qualité de l'information délivrée aux citoyens.

Dans ce rapport, le Haut comité constate que :

- la gestion de matières issues du cycle du combustible s'inscrit dans le cadre d'un marché international aux pratiques homogènes;
- une partie de ces matières ne font pas aujourd'hui effectivement l'objet d'une valorisation et sont entreposées dans cette éventualité. Compte tenu des perspectives de recyclage et aux termes de la loi du 28 juin 2006 relative à la gestion durable des matières et des déchets radioactifs, l'uranium de recyclage et l'uranium appauvri sont aujourd'hui classés comme des matières radioactives valorisables :
- le classement matières / déchets n'est pas définitif et peut être réévalué au regard du contexte industriel, politique et /ou technico-économique ;
- l'information relative aux transferts de matières vers l'étranger, en particulier la Russie, n'a pas de caractère secret ;
- les informations et les documents traitant de ces sujets, même s'ils sont librement accessibles via internet, sont difficiles d'accès pour le grand public et certains éléments de communication des exploitants nucléaires ont pu donner lieu à interprétation sur l'existence d'un cycle dans lequel toutes

les matières issues du traitement des combustibles usés étaient immédiatement et en totalité recyclées, sans que les limites à un recyclage intégral des matières issues du traitement soient clairement exposées.

Face à ces constats, et conscient que l'information destinée au grand public doit être aisément accessible et compréhensible, le Haut comité formule des recommandations visant à améliorer la transparence et la qualité de l'information apportée au citoyen.

Ainsi, le Haut comité considère que l'information adressée au public doit présenter le cycle du combustible de manière plus précise et plus complète et préconise que la notion de « cycle avec traitement des combustibles » soit utilisée de préférence.

Le Haut comité recommande que le public soit mieux informé :

- de la distinction établie par la loi française entre matières et déchets radioactifs ;
- des possibilités d'évolution dans le temps du classement qui touche les matières et les déchets radioactifs, en fonction du contexte politique, technologique et économique.

Le Haut comité recommande de développer la notoriété du PNGMDR, véritable outil de référence, afin qu'il soit plus largement connu par le grand public et que ce document de référence soit complété régulièrement afin de tenir à jour, à l'occasion de chaque révision, l'état des lieux des flux de matières et de déchets et des quantités de matières qui a été établi à l'occasion du présent rapport.

Ce rapport a également fait l'objet d'une présentation à la presse organisée le 13 juillet 2010 à l'occasion de sa remise au président de l'OPECST.

Il a également été présenté lors d'une réunion du groupe de travail plénier consacré au PNGMDR le 19 novembre 2010.

3.2 Les réunions plénières du Haut comité en 2010





Réunion plénière du Haut comité

Le Haut comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire a tenu 4 réunions plénières en 2010 au cours desquelles les sujets suivants ont été examinés :

- Contrôle-commande l'EPR;
- arrêté ministériel du 5 mai 2009 fixant la composition du dossier et les modalités d'information des consommateurs prévues à l'article R1333-5 du code de la santé publique ;

- retour d'expérience suite à la découverte de plutonium en excès significatif par rapport aux prévisions de rétention dans des installations de l'atelier ATPu du CEA à Cadarache, lors de son assainissement/démantèlement en 2009 ;
- bilan 2009 de l'ASN ciblé sur le nucléaire médical et mise en oeuvre du plan cancer ;
- modification de loi Grenelle 2 afin d'améliorer la consultation du public dans certaines procédures intéressant les installations nucléaires de base ;
- point sur les dernières décisions du gouvernement concernant le processus de sélection du site FA-VL;
- présentation sur la surveillance environnementale en France (organisation et stratégie de surveillance de la radioactivité en France et présentation de l'état radioécologique autour des INBS);
- incident de contamination par du tritium à Saint Maur les Fossés : auditions des acteurs concernés : CEA, ASN, IRSN, DSND, entreprise 2M Process ;
- présentation du rapport du groupe d'expertise pluraliste sur la gestion des anciennes mines d'uranium du Limousin ;
- présentation des résultats des études lancées autour du site de Tricastin : rapport cancer du CLIGEET / Tricastin et rapport IRSN sur étude sur l'origine du marquage par l'uranium dans la nappe alluviale de la plaine du Tricastin.

3.3 Les groupes de travail du Haut comité en 2010

Plusieurs groupes de travail destinés à mener des réflexions de fond sur des sujets placés au cœur des problématiques liés à la transparence et à l'information en matière de sécurité nucléaire sont constitués au sein du Haut comité :

Le groupe de travail « transparence et secrets »

Créé fin 2008, ce groupe de travail, consacré à la manière de concilier transparence et protections des secrets, fait suite à une recommandation émise par le Haut comité dans son avis du 23 septembre 2008 sur les transports de plutonium. Il est piloté par M. LALLIER (collège des représentants d'organisations syndicales de salariés représentatives).

Ce groupe de travail a poursuivi en 2010 ses travaux afin que, début 2011, le rapport et les recommandations du HCTISN puissent être adoptés par les membres du HCTISN en séance plénière.

Six nouvelles réunions du groupe de travail ont ainsi été organisées en 2010, au cours desquels ont été entendus des représentants de la CADA, de la CCSDN, d'AREVA, de l'ASN, de la CNDP et de la CPDP, du HFDS, etc. Une présentation de la structure du plan du rapport ainsi que les premières propositions de constats et recommandations ont été soumises aux membres du Haut comité au cours de la réunion plénière du 16 décembre 2010.

Le groupe de travail « portail internet »

Créé en 2009, ce groupe de travail, piloté par M. BONNEMAINS (collège des associations), fait suite à une recommandation émise par le HCTISN dans son rapport remis au ministre d'Etat le 7 novembre 2008.

Ce groupe de travail a fait part de ses conclusions et propositions de suites à donner au cours de la réunion plénière du haut comité du 29 avril 2010. Un cahier des charges a été élaboré afin de permettre de lancer une consultation auprès des sociétés spécialisées dans la mise en œuvre de sites Internet.

Le groupe de travail « transparence du cycle »

Ce groupe de travail « transparence du cycle du combustible », piloté par M. GATIGNOL (collège des parlementaires) faisant suite aux saisines du ministre de l'écologie et de l'OPECST du 16 octobre et 4 novembre 2009. Le rapport final a été remis le 12 juillet 2010 (cf. partie 3.1).

Le groupe de travail « FAVL »

La question de la gestion durable des matières et déchets radioactifs est l'un des sujets d'intérêt majeurs du Haut comité. C'est pourquoi, en 2009, le Haut comité a engagé un cycle de réunions sur la question de la gestion des déchets radioactifs, à l'issue duquel il a décidé de constituer un groupe de réflexion sur l'information, la concertation et la transparence associées au processus d'implantation d'un futur centre de stockage de déchets de faible activité à vie longue (FAVL). Le pilotage de ce groupe de travail, constitué début 2010, a été confié à Mme Laârouchi-Engström, directrice du département des études d'impact environnemental et de l'information du public de SKB (Suède, membre du Haut Comité au titre des personnalités qualifiées). L'objectif de ce groupe de réflexion est de proposer des recommandations utiles à la démarche entreprise par le gouvernement afin de favoriser la poursuite du processus.

En 2010, le groupe de travail a tenu 6 réunions, au cours desquelles ont été définis une méthodologie de travail ainsi qu'un programme d'audition des personnalités et institutions ayant pris part au processus d'implantation d'un futur centre de stockage de déchets radioactifs. Une première série d'auditions a ainsi été menée au cours d'un déplacement d'une délégation du groupe de travail dans l'Aube, département d'implantation du centre de stockage de déchets radioactifs à vie courte de l'ANDRA.

Participation au groupe de travail « indice de la radioactivité dans l'environnement » piloté par l'ASN

Certains membres du HCTISN participent au groupe de travail, piloté par l'Autorité de sûreté nucléaire, concernant la mise en place d'une échelle d'évaluation de la gravité due à la dissémination de la radioactivité dans l'environnement destinée à faciliter la compréhension, par le grand public, des événements auxquels il pourrait être confronté en cas d'incident ou d'accident concernant une installation nucléaire.

L'implication du HCTISN dans la démarche ACN-ANCCLI

Depuis septembre 2009, l'ANCCLI et la Commission européenne ont ouvert un espace de dialogue européen - ACN, pour Aarhus Convention & Nuclear - sur l'application pratique de la convention d'Aarhus dans le domaine nucléaire, en partenariat notamment avec le ministère de l'écologie. En parallèle, des tables rondes européennes sont établies pour analyser des questions transversales ou de nature proprement européenne. La démarche se conclura en 2012 par une conférence européenne où seront présentées les conclusions des tables rondes et discutées les actions concrètes proposées pour améliorer la transparence de manière durable dans le domaine nucléaire au niveau européen.

Le HCTISN est partenaire de l'ANCCLI dans l'ensemble de la démarche ACN. Les travaux menés dans le cadre du groupe de travail ACN-ANCCLI sur le processus de sélection de sites pour les déchets FAVL (GT1) sont ainsi complémentaire des réflexions du groupe de travail sur le processus FAVL du HCTISN.

3.4 Visites et déplacements du Haut comité sur le terrain en 2010

En 2010, deux visites d'installations ont été effectuées dans le cadre des travaux du groupe de travail sur la transparence du cycle du combustible : l'une à Capenhurst (Grande-Bretagne) sur le site URENCO, l'autre sur le site d'AREVA du Tricastin (France).





Visite de la délégation du Haut comité sur le site du Tricasin le 1^{er} juin 2010



Visite de la délégation du Haut comité à Capenhurst (Grande-Bretagne) le 27 mai 2010

Dans le cadre des travaux du groupe de réflexion sur l'information, la concertation et la transparence associées au projet FAVL, un déplacement dans l'Aube, département d'implantation du centre de stockage de déchets radioactifs à vie courte de l'ANDRA a été effectué en novembre 2010 pour permettre la tenue d'auditions ou d'entretiens avec des personnalités concernées par le choix d'un site de stockage de déchets.

3.5 Les autres participations du Haut comité en 2010

Le président du HCTISN a présenté lors de la 22^{ème} conférence annuelle des CLI du 8 décembre 2010 le bilan de l'activité du Haut comité pour 2010.

Le président du HCTISN a présenté le rapport du 12 juillet 2010 sur la transparence de la gestion des matières et déchets nucléaires produits aux différents stades du cycle du combustible lors de la réunion de groupe de travail plénier sur la gestion des matières et déchets radioactifs (PNGMDR) le 19 novembre 2010.

4 Conclusion et perspectives

Depuis son installation, en juin 2008, le Haut comité a engagé de nombreux travaux au bénéfice de l'information, de la concertation et de la transparence qui ont débouché sur plusieurs rapports, recommandations et avis. La structure collégiale du Haut Comité, respectée dans toute la mesure du possible également dans la composition des groupes de travail, favorise l'expression et la confrontation des différents points de vue, parfois contradictoires, mais toujours dans le respect des sensibilités de chacun.

L'année 2011 sera en particulier l'occasion pour le Haut comité de faire aboutir les chantiers suivants :

- L'émission de recommandations pour mieux concilier l'exigence de transparence avec les impératifs de secret (défense, industriel, commercial, médical...);
- La préparation d'un cahier des charges et le lancement d'un appel d'offre pour mettre en ligne un site internet qui permettra de faciliter l'information du public ;
- Le lancement du groupe de réflexion sur l'information et la concertation associées au choix des communes qui accueilleront les investigations préalables à l'implantation du futur centre de stockage « FAVL » (pour les déchets de faible activité à vie longue).

L'année 2011 et les années suivantes seront bien évidemment consacrée à l'examen du retour d'expérience de l'accident nucléaire de la centrale de Fukushima au Japon et le Haut comité contribuera en particulier à la démarche pilotée par l'Autorité de sûreté nucléaire à la demande du Premier ministre sur les évaluations complémentaires de sûreté des installations nucléaires françaises.

5 Annexe

Glossaire

ANCCLI Association nationale des comités et commissions locales d'information

ANDRA Agence Nationale pour la gestion des Déchets Radioactifs

ASN Autorité de sûreté nucléaire

ASND Autorité de sûreté nucléaire pour les activités et les installations intéressant la défense

CADA Commission d'accès aux documents administratifs

CCSDN Commission consultative du secret de la défense nationale

CEA Commissariat à l'énergie atomique

CIGEET Commission d'Information auprès des Grands Equipements Energétiques du Tricastin

CLI Commission locale d'information

CNDP Commission nationale du débat public
CPDP Commission particulière du débat public

DGEC Direction générale de l'énergie et du climat du MEDDTL

DGPR Direction générale de la prévention des risques du MEEDTL

DSND Délégué à la sûreté nucléaire et à la radioprotection pour les activités et installations

intéressant la Défense

EDF Electricité de France

EPR European Pressurized water Reactor (réacteur européen à eau pressurisée – nouveau

type de réacteur nucléaire développé par AREVA NP)

HCTISN Haut comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire

HFDS Haut fonctionnaire de défense et de sécurité auprès du MEEDTL

INB Installation nucléaire de base

INBS Installation nucléaire de base secrète

INES L'échelle internationale des événements nucléaires (de l'anglais International Nuclear

Event Scale) sert à mesurer la gravité d'un accident nucléaire.

IRSN Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire

MEEDTL Ministère de l'écologie, du développement durable, du transport et du logement

MSNR Mission sûreté nucléaire et radioprotection

OPECST Office parlementaire des choix scientifiques et technologiques

PNGMDR Plan national de gestion des matières et déchets radioactifs